



# COURS PRÉPARATOIRES À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE POST-CFC



DE BONNES CONNAISSANCES  
EN SCIENCES EXACTES ET LANGUES SONT DES ATOUTS  
POUR VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

CPLN-ET  
Maladière 82  
2002 Neuchâtel  
Tél. +41 32 717 4040  
Fax +41 32 717 4049  
courriel : cpln-et@rpn.ch

CIFOM-ET  
Klaus 1  
2400 Le Locle  
Tél. +41 32 886 3232  
Fax +41 32 886 3252  
courriel : cifom-et@rpn.ch

Lycée d'enseignement professionnel

Les cours préparatoires à la maturité professionnelle s'adressent aux personnes en formation effectuant un apprentissage de 3 ou 4 ans; pour les formations de 3 ans, les cours débutent au 2<sup>e</sup> semestre de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage et pour les formations de 4 ans, au 2<sup>e</sup> semestre de la 2<sup>e</sup> année d'apprentissage.

Ces cours peuvent être suivis soit à Neuchâtel à l'Ecole technique du CPLN soit au Locle à l'Ecole technique du CIFOM.

## **BUT**

Apporter aux personnes en formation une formation théorique complémentaire en

### **Anglais / Allemand / Mathématiques**

Au terme de leur apprentissage et après avoir réussi les examens finaux des cours préparatoires à la maturité professionnelle, les personnes en formation auront la possibilité de s'inscrire en :

- maturité professionnelle post-CFC en un an sans passer d'examens d'admission. Les détenteur-trice-s d'une maturité professionnelle peuvent poursuivre leurs études dans une Haute Ecole Spécialisée - HES (la maturité professionnelle technique est exigée pour l'entrée dans les écoles d'ingénieur-e-s HES)
- formation en Ecole Supérieure; les cours préparatoires à la maturité professionnelle représentent un atout pour poursuivre les études dans une Ecole Supérieure - ES (technicien-ne dipl. ES et diplômes ES par ex.).

## **DURÉE**

L'enseignement des cours préparatoires à la maturité professionnelle s'étend sur 2½ ans (5 semestres) à raison d'un demi-jour de cours par semaine.

Le temps consacré à ces cours est pris sur le temps de travail en entreprise ou en atelier pour les élèves à plein temps en école professionnelle.

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

Se référer aux articles 6 à 9 des Directives relatives aux cours préparatoires en vue de la fréquentation d'une filière de maturité professionnelle post-CFC, du 8 juillet 2015.

## **RÈGLES DE PROMOTION**

Pour être promu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, puis dans une année subséquente des cours préparatoires, la personne en formation doit avoir obtenu les résultats cumulatifs suivants :

- une moyenne générale annuelle de 4.5 au moins dans les cours professionnels obligatoires
- aucune moyenne annuelle de branche inférieure à 4.0 dans les cours professionnels obligatoires
- pas plus d'une moyenne de branche inférieure à 4.0 égale ou supérieure à 3.0 dans les cours préparatoires.

## **CONDITIONS DE RÉUSSITE**

L'attestation est obtenue lorsque la personne en formation satisfait aux conditions suivantes dans les 3 branches :

- avoir obtenu une moyenne générale de 4.0 au moins
- ne pas avoir plus d'une note finale de branche inférieure à 4.0 mais égale ou supérieure à 3.0.

En cas d'échec, le candidat doit se présenter à l'examen d'admission à la maturité post-CFC pour prétendre suivre cette filière.